



Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Monitoring FINMA des risques 2020

Table des matières

3 Le monitoring des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

3 La pandémie de COVID-19, un facteur de risque

4 Risques climatiques (mise à jour)

5 Risques principaux

5 Faiblesse des taux d'intérêt (↑)

6 Corrections sur les marchés immobilier et hypothécaire (↑)

8 Défauts de paiement ou corrections sur les prêts aux entreprises ou emprunts d'entreprises à l'étranger (nouveau)

10 Abandon du LIBOR (↓)

11 Cyberrisques (↑)

12 Blanchiment d'argent (↔)

13 Accès aux marchés (↔)

14 Focalisation de la surveillance de la FINMA

16 Risques et tendances à long terme

16 Le preneur d'assurance «transparent»

19 Liste des abréviations

Le monitoring des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

Autorité de surveillance étatique indépendante, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a le mandat légal de protéger les créanciers, les investisseurs et les assurés, et d'assurer le bon fonctionnement des marchés financiers. Elle contribue ce faisant à améliorer la réputation, la compétitivité et la viabilité de la place financière suisse.

Au centre de son activité figure la surveillance du secteur financier. Celle-ci doit garantir que les établissements financiers assujettis restent, au vu des possibles risques, stables et prospères. Un élément central de l'activité de surveillance de la FINMA est donc d'évaluer la situation des assujettis en matière de risques. Sur cette base, elle oriente ses priorités de surveillance pour l'avenir.

La FINMA publie pour la deuxième fois un monitoring des risques. Ainsi, elle entend participer à rendre la manière dont elle remplit ses missions légales plus transparente pour les assujettis et le public.

Le monitoring des risques offre un aperçu des principaux risques actuels, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis à un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. L'évolution de ces risques par rapport au dernier monitoring des risques est indiquée et présentée grâce à des flèches de tendance. De plus, le monitoring des risques décrit, sur la base des risques, les accents donnés à l'activité de surveillance de la FINMA. Le monitoring des risques met en outre en lumière une tendance choisie qui pourrait influencer à long terme le marché financier suisse. Parmi les principaux risques à long terme que la FINMA a identifiés, le présent rapport traitera de manière plus approfondie des risques liés aux *big data* et à l'intelligence artificielle dans le secteur de l'assurance. Cette année, le monitoring des risques s'intéresse en outre à la pandémie de COVID-19 et propose une mise à jour relative aux risques climatiques.

La pandémie de COVID-19, un facteur de risque

Au printemps 2020, la pandémie de COVID-19 a précipité l'économie mondiale dans une crise. Ainsi, le système financier a également été exposé à de fortes tensions. Des marchés de financement importants, notamment les marchés monétaires en dollar américain, ont été soumis à un stress aigu. La demande extrême et soudaine d'actifs sûrs a perturbé les activités des marchés et la fixation des prix, même sur certains marchés normalement très liquides. Au-delà des turbulences sur les marchés des capitaux, des difficultés sur les marchés monétaires et des défauts de paiement sur les prêts aux entreprises et les autres financements, la crise affecte également les banques et les assurances. Grâce aux réserves de liquidités et de capitaux constituées ces dernières années et à la préparation opérationnelle, les établissements financiers suisses ont bien résisté aux premiers effets de la crise. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 pèseront encore sur les marchés financiers pendant des mois, voire des années.

Au printemps, (seules) des interventions sans précédent, notamment de la Réserve fédérale, ont permis d'apaiser les turbulences sur les marchés monétaires. La rapidité extrême avec laquelle ces marchés ont évolué a cependant révélé les faiblesses de la gestion des liquidités par les banques et les établissements non bancaires, par exemple les fonds du marché monétaires. Ces évolutions ont également eu des répercussions sur les établissements financiers suisses. Une résurgence de telles turbulences sur les marchés et la diminution des liquidités qui en résulterait constituent donc un **risque important à court terme** pour les établissements financiers suisses et étrangers.

Dans le cadre de son évaluation régulière des risques, la FINMA analyse l'évolution de la probabilité et des conséquences de différents risques. Dans le cadre de l'analyse effectuée cette année, la FINMA constate que les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont quelque peu modifié la cartographie des risques

des établissements financiers en Suisse. La pandémie de COVID-19 et les pandémies en général ne sont pas présentées sous forme de principaux risques spécifiques dans l'évaluation des risques, mais d'accélérateurs significatifs à court terme des risques financiers en relation directe avec les assujettis. Les six risques principaux déjà évoqués dans le monitoring des risques de l'an dernier perdurent : la faiblesse persistante des taux d'intérêt, une possible correction sur les marchés immobilier et hypothécaire, un abandon non ordonné des taux de référence LIBOR, les cyberattaques, la lutte contre le blanchiment d'argent et un accès difficile aux marchés étrangers. La pandémie actuelle accentue encore certains de ces risques. Les risques liés aux prêts aux entreprises, notamment à l'étranger, vont augmenter en raison des évolutions de ces derniers mois. Parmi les principaux risques pour les établissements financiers suisses, la FINMA comptabilise donc désormais aussi les défauts de paiement ou les corrections sur les prêts aux entreprises ou emprunts d'entreprises à l'étranger.

Risques climatiques (mise à jour)

La FINMA considère toujours que les risques climatiques représentent un risque à long terme pour la place financière suisse. Elle aborde ce thème de manière systématique et analyse actuellement les risques accrus liés au climat susceptibles d'affecter des assujettis suisses. S'appuyant sur une évaluation des risques, la FINMA thématise les principaux risques avec les plus grandes banques et assurances. Conjointement avec la Banque nationale suisse et la communauté scientifique, la FINMA analyse en outre les risques des deux grandes banques dans le cadre d'un

projet pilote. La FINMA envisage en outre d'accroître la perception de ces risques grâce à une obligation étendue en matière de publication. Une présentation plus complète et plus homogène de ces risques financiers favorise la transparence sur le marché, la prise de conscience des risques par les établissements financiers ainsi que la sécurité juridique.

Dès à présent, les établissements doivent tenir compte des risques financiers liés au climat, pour autant qu'ils aient des répercussions sur les catégories de risques connues (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels et, dans le domaine de l'assurance, également risque d'assurance), mais aussi les publier, s'ils sont importants. D'une part, la concrétisation des exigences en matière de publication des risques financiers liés au climat aiguise la conscience de la nécessité d'enregistrer ces risques. D'autre part, les établissements financiers assujettis disposent d'un cadre concret et sûr en vue d'une telle publication et la transparence est accrue pour tous les acteurs du marché. Les prescriptions complémentaires relatives à la publication dans les domaines de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion des risques et des indicateurs s'inscrivent dans le cadre en vigueur des circulaires respectives relatives à la publication des banques et des assurances et se fondent en termes de contenu sur les recommandations de la Task Force for Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Les nouvelles obligations de publication s'appliqueront aux établissements des catégories de surveillance 1 et 2 (à savoir les établissements extrêmement importants et complexes ainsi que ceux très importants et complexes).

Remarque

La liste des risques et priorités de surveillance mentionnés n'est nullement exhaustive. Il existe d'autres risques qui n'ont pas été cités mais qui peuvent être, ou devenir, très importants. Le présent rapport ne doit pas être pensé comme base pour des décisions en matière de placements.

Risques principaux

Dans son activité de surveillance, la FINMA suit une approche orientée sur les risques. L'intensité de sa surveillance s'aligne, d'une part, sur les risques tels qu'encourus par les acteurs des marchés financiers et, d'autre part, sur les risques primaires qui résultent de l'environnement général. Ci-après sont décrits les sept principaux risques, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis et la place financière suisse à un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. La principale modification des risques est en relation avec la crise du COVID-19, qui a renforcé la probabilité mais aussi les conséquences de différents risques. Les flèches dans les intitulés présentent les changements par rapport au monitoring des risques de la FINMA de l'an dernier : le principal risque s'est accentué (↑), est resté inchangé (→) ou a diminué (↓). Les principaux risques nouveaux sont signalés par (nouveau).

Faiblesse des taux d'intérêt (↑)

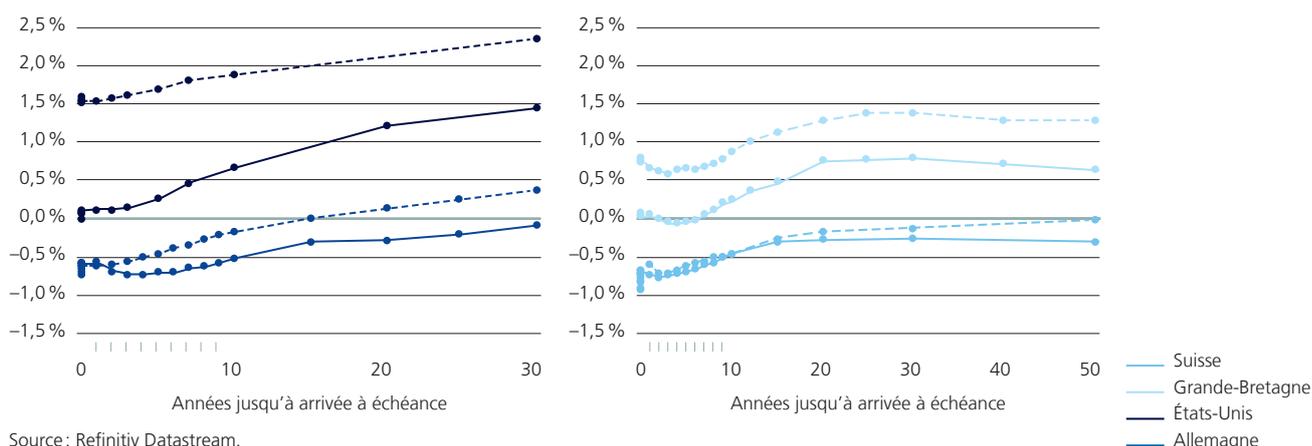
La faiblesse persistante des taux d'intérêt en Suisse et dans l'Union européenne (UE) a une incidence négative sur la rentabilité des assujettis. Cette situation augmente également le risque de bulles ainsi que de corrections soudaines des prix et remet fondamenta-

lement en question certains modèles d'affaires à moyen terme. La réaction à la pandémie de COVID-19 accentue encore cette situation. La FINMA accorde donc toujours autant d'attention aux risques associés.

Les taux d'intérêts sont négatifs sur le marché monétaire suisse depuis 2011. Depuis fin juillet 2019, des intérêts négatifs sont généralement calculés sur toutes les maturités jusqu'à cinquante ans. La pandémie de COVID-19 a incité les banques centrales à prendre des mesures de politique monétaire encore plus expansionnistes, telles que des abaissements des taux directeurs et des programmes d'achat de titres, afin de soutenir l'économie. Ces mesures ont accentué la pression à la baisse sur les courbes de taux. Les banques centrales ont par ailleurs affirmé publiquement qu'elles conserveraient sans doute des taux directeurs bas pendant plusieurs années et qu'elles reverraient en partie à la baisse l'importance accordée aux risques de hausse de l'inflation dans leurs objectifs. Une normalisation éventuelle des taux d'intérêt s'en trouve donc encore retardée.

Courbe de taux pour les emprunts d'État

Au 30 septembre 2020 (ligne en pointillés au 31 décembre 2019), en %, par an.



Le graphique de la page 5 montre comment les courbes de taux de monnaies importantes ont été comprimées. Les taux US ont enregistré la plus forte baisse. En Suisse, les taux d'intérêt sont négatifs pour toutes les maturités et sont comparativement les plus bas.

Les conséquences potentielles de la faiblesse des taux d'intérêt concernent deux domaines en particulier :

1. Rentabilité et modèles d'affaires: la faiblesse persistante des taux d'intérêt et une courbe des taux plate peuvent se traduire par une baisse de rentabilité des banques dans les opérations d'intérêts. Les assurances-vie sont également concernées. D'une part, parce que les contrats conclus par le passé comportent d'importantes garanties en matière de taux d'intérêt qui sont de plus en plus difficiles à respecter. D'autre part, la conclusion de nouvelles affaires rentables est de plus en plus difficile. Le tassement des courbes de taux et la forte volatilité des marchés durant la période de crise au début de l'année ont eu des conséquences sur la solvabilité des assurances, nécessitant une constitution accrue de réserves. Une stagnation à long terme à un niveau aussi bas qu'aujourd'hui continuerait à constituer un risque pour certains modèles d'affaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle d'importantes sorties du marché ont été observées dans le secteur de l'assurance-vie.¹ Dans l'assurance-vie individuelle, l'on observe une tendance à l'abandon des produits classiques assortis de garanties de taux au profit de solutions liées à des fonds de placement. Les établissements financiers sont de plus en plus contraints à réduire les coûts ou à rechercher des économies d'échelle, soit par eux-mêmes, soit par le biais de consolidations, ce qui n'est pas sans effet sur l'emploi. Il y a en outre un risque que de telles mesures ne soient pas suffisantes ou que certaines décisions de principe stratégiques soient prises trop tard.

2. Comportement des clients: il y a toujours une probabilité pour que la faiblesse des taux d'intérêt

incite les banques à appliquer des taux négatifs à de plus larges catégories de clients. Il est difficile d'évaluer quelles en seraient alors les conséquences sur le comportement des clients.

Corrections sur les marchés immobilier et hypothécaire (↑)

Les vacances dans les immeubles résidentiels de rendement qui ont encore augmenté en raison de la pandémie de COVID-19 accentuent les risques sur le marché immobilier et hypothécaire suisse. Les pertes de revenus enregistrées par la location de surfaces commerciales et de bureaux et une baisse de la demande de surfaces de bureaux et de vente accroissent encore la pression sur les prix dans le secteur immobilier commercial. À cela s'ajoute le fait que la croissance hypothécaire a été plus robuste que prévu cette année.

Les taux négatifs font toujours peser un risque de formation de bulle sur plusieurs catégories de placement, notamment sur le marché immobilier. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les investisseurs recherchent toujours des placements offrant de meilleurs rendements. Malgré l'augmentation des vacances et la baisse des loyers, ils investissent donc de plus en plus dans l'immobilier. Et ils acceptent des rendements initiaux de plus en plus bas. Ces tendances se sont prolongées de manière surprenante cette année.

La pandémie de COVID-19 accentue la pression sur le marché immobilier, notamment sur le marché partiel des immeubles de rendement (en particulier immeubles de bureaux et commerciaux), en amplifiant le déséquilibre entre l'offre et la demande. Notamment la reprise sur le marché des surfaces de bureaux a ainsi été provisoirement interrompue: les loyers baissent et il ne faut pas s'attendre à un usage accru des surfaces de bureaux en raison de l'augmentation du télétravail, ce qui engendre une pression sur les prix. Qui plus est, les prix et les loyers des surfaces de vente subissent également une pression supplémen-

¹ AXA a ainsi quitté le secteur de l'assurance LPP complète en 2019.

taire en raison de l'explosion du commerce en ligne résultant de la pandémie de COVID-19.

Sans compter la baisse de l'immigration nette au premier semestre 2020. Le taux de logements vacants est actuellement de 1,72 % de tous les logements (logements en propriété et locatifs), ce qui représente environ 78 800 logements. L'évolution dans le temps est représentée dans le graphique suivant.

Les prix des logements en propriété ont en revanche continué d'augmenter depuis la flambée de la pandémie de COVID-19. Les biens vacants sont restés relativement constants ces dernières années. La problématique d'une offre excédentaire est moins prégnante dans ce segment.

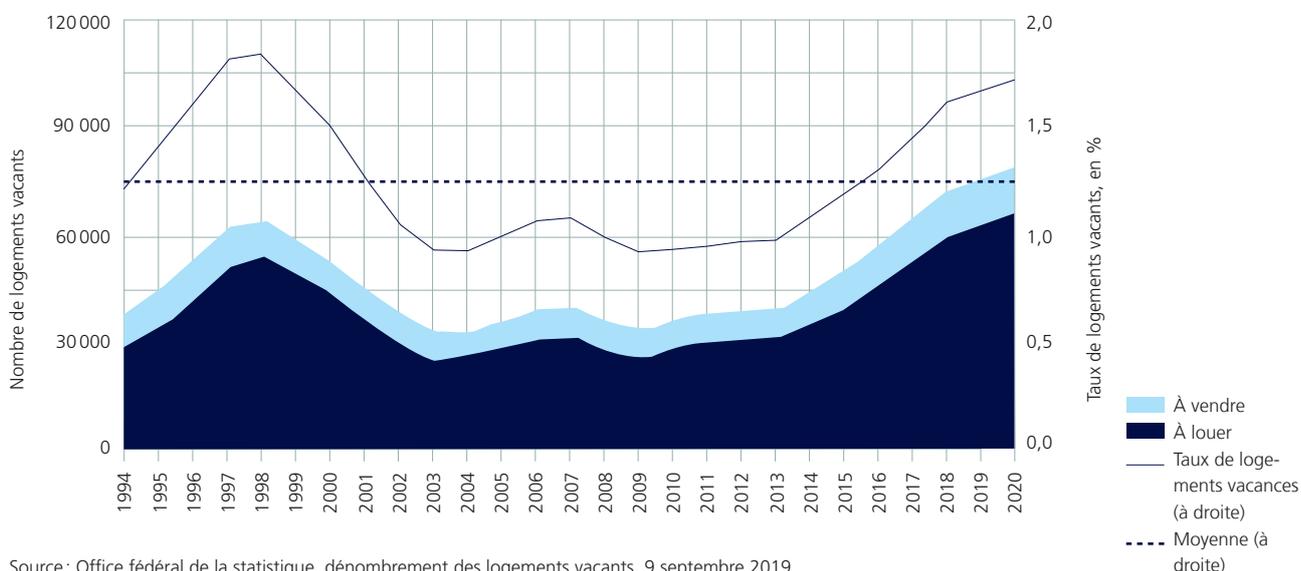
Les conséquences d'une crise immobilière et de fortes corrections des prix pourraient être importantes, sachant que les banques, les entreprises d'assurance et les fonds immobiliers seraient pareillement touchés.

Assureurs et banques : la FINMA a effectué des tests de résistance de banques et d'entreprises d'assurance portant sur des scénarios d'une éventuelle crise immobilière. Les résultats ont montré qu'en dehors des banques, les assurances-vie étaient particulièrement exposées à des corrections des prix de l'immobilier.

– Fonds immobiliers : les pertes d'évaluation et les sorties de fonds qui en résultent peuvent engendrer des problèmes de liquidités des fonds immobiliers. Un *gating* a ainsi été appliqué à des fonds immobiliers étrangers pendant la pandémie de COVID-19 en raison des fortes sorties de fonds. Les directions de fonds voulaient ainsi éviter une vente forcée de nombreuses positions du fonds à cause d'une augmentation soudaine des sorties de fonds. Contrairement à ce qui s'est passé à l'étranger, il n'y a pas eu de *gating* en Suisse pendant la pandémie, à une exception temporaire près.

Logements vacants

Logements vacants à louer ou à vendre et taux de logements vacants jusqu'au 2^e trimestre 2020.



Source : Office fédéral de la statistique, dénombrement des logements vacants, 9 septembre 2019.

Défauts de paiement ou corrections sur les prêts aux entreprises ou emprunts d'entreprises à l'étranger (nouveau)

Suite à la pandémie de COVID-19, les primes de risque pour les obligations d'entreprises ont fortement augmenté au premier trimestre 2020. Depuis, elles se sont toutefois de nouveau fortement contractées. Les primes de risque pour des débiteurs *investment grade* se situent à peu près à leur niveau moyen des dernières années. Les primes de risque pour des débiteurs *high yield* sont encore légèrement accrues par rapport au niveau d'avant-crise. La qualité des crédits souffre notamment dans le secteur de l'énergie et dans les entreprises qui ont dû fortement restreindre leur activité en raison du confinement et des restrictions de voyage, par exemple les compagnies aériennes et les entreprises du secteur du tourisme.

La récession mondiale et les mesures de la politique sanitaire entraînent des baisses parfois massives du chiffre d'affaires et des bénéfices de nombreuses entreprises. Nous ne savons pas comment une reprise économique pourra intervenir. La probabilité que des

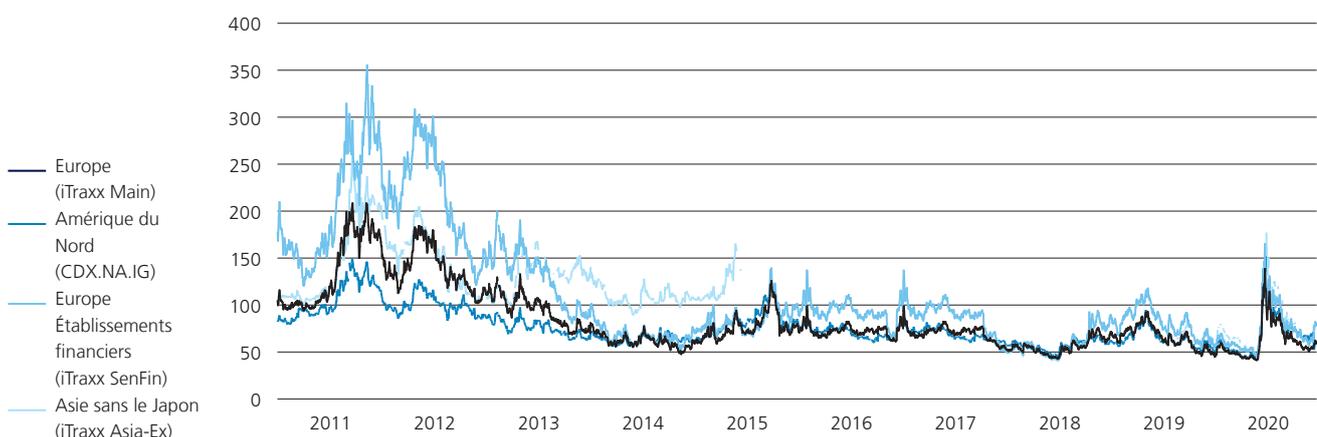
entreprises fassent faillite s'en trouve accrue. Ce risque est particulièrement élevé dans les pays qui connaissent un effondrement significatif des activités économiques. Jusqu'à présent, l'effondrement en Suisse était moins marqué que dans d'autres pays, et ce, grâce en particulier au soutien étatique de l'économie réelle. C'est pourquoi les prêts aux entreprises ou emprunts d'entreprises sont suivis de près.

Les potentiels défauts de paiement ou corrections sur le marché des prêts aux entreprises ou des emprunts d'entreprises affectent pareillement les banques et les entreprises d'assurance.

1. Banques : l'on peut estimer que les défauts de paiement vont se multiplier dans les opérations internationales de crédit aux entreprises. Les banques suisses actives au plan mondial, notamment les deux grandes banques, octroient des crédits à des clients entreprises hors de Suisse, qui ne sont pas revendus ou seulement en partie à des investisseurs. Les ajustements de valeur permanents ou temporaires de ces crédits en raison de la pandémie peuvent donc peser sur les revenus des banques.

Benchmark Credit Default Swap (CDS) Indices Investment Grade

Points de base par an.



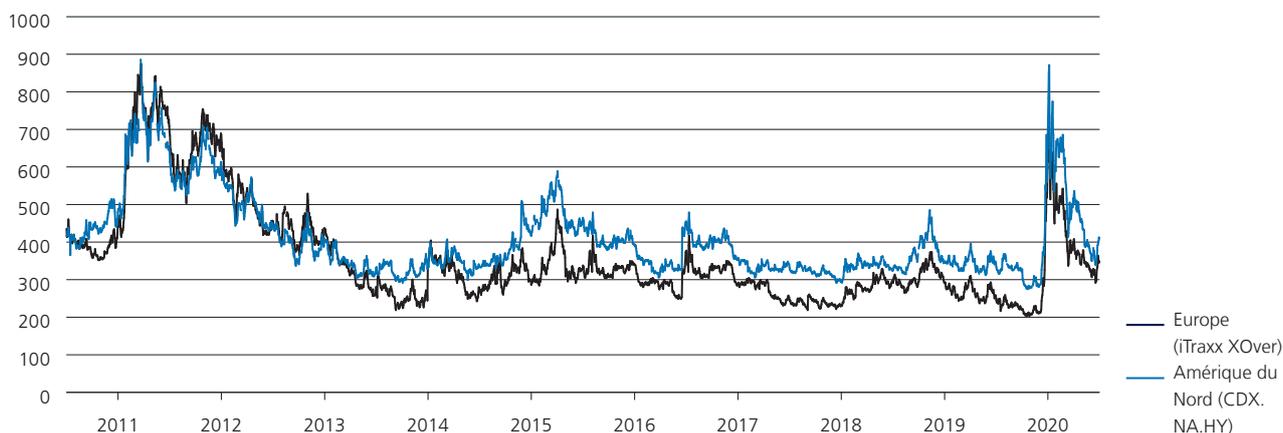
Source : Bloomberg

Les banques suisses actives au plan international sont également actives dans le domaine du *leveraged finance* (avant tout octroi de crédits aux entreprises pour un rachat d'entreprise financé par le crédit) et regroupent et syndiquent ces crédits en vue de la vente à des investisseurs. Pour la banque, le risque réside dans l'impossibilité de revendre les crédits octroyés dans les délais. Parallèlement, les banques suisses actives au plan international négocient des titres et des crédits ainsi que les instruments dérivés afférents. Les risques de marché et de crédits sont globalement jugés plutôt modérés pour les établissements suisses. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le négoce international de matières premières étaient fortement perceptibles dans les banques suisses actives dans le financement du négoce de matières premières. Malgré une activité somme toute modeste dans ce segment, elles ont dû procéder à des corrections de valeur d'un montant global d'environ 500 millions de francs jusqu'à fin septembre 2020.

2. Assurances: une nouvelle accentuation des risques de crédit entraînerait des corrections de prix matérielles des obligations d'entreprises, voire des défaillances substantielles. Il pourrait en résulter des réductions des fortunes liées des assurances, utilisées pour garantir les droits découlant des contrats d'assurance. Dans la moyenne du marché, environ 19 % des placements de capitaux sont actuellement investis dans des obligations d'entreprises (y compris le secteur financier). Près de 45 % des obligations d'entreprises affichent une notation BBB+, voire plus mauvaise. C'est pourquoi les corrections de prix significatives des obligations d'entreprises peuvent aussi se traduire par des réductions sensibles du capital porteur de risque et du ratio SST de nombreux assureurs. Dans la moyenne du marché, moins de 1 % des placements de capitaux sont actuellement investis dans des obligations d'entreprises *subinvestment grade* (moins de BBB-).

Benchmark Credit Default Swap (CDS) Indices High Yield

Points de base par an.



Source: Bloomberg.

Abandon du LIBOR (↓)

La date de l'abandon prévisible du LIBOR approche. Le recours aux taux de référence LIBOR reste cependant très répandu concernant les instruments financiers. Des progrès ont été enregistrés dans les efforts visant à assurer une transition ordonnée du LIBOR vers des taux d'intérêt alternatifs. Ce risque devrait être réduit notamment grâce à des clauses de réversion vers des taux alternatifs dans le domaine des dérivés. Une enquête en juin 2020 a cependant montré qu'un volume global d'au moins 14 billions de francs d'instruments financiers arrivant à échéance après 2021 était lié au LIBOR. Plus de 2 billions de francs sont ainsi spécifiquement liés au LIBOR en francs suisses. L'abandon du LIBOR fin 2021 pourra donc avoir une influence significative sur le marché. Une préparation insuffisante au remplacement des taux d'intérêt LIBOR, y compris du LIBOR en francs suisses, représente donc encore un risque significatif.

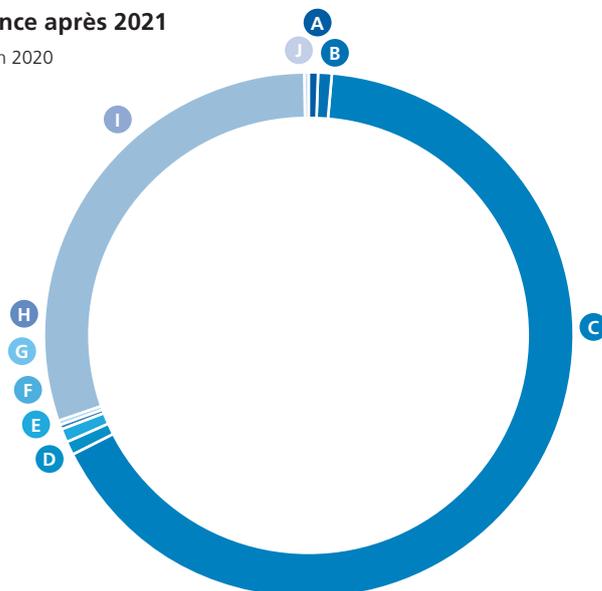
Il s'agit de mettre rapidement en œuvre le remplacement du LIBOR, car la pandémie de COVID-19 a

mis encore plus en évidence les problèmes à la base du LIBOR. Ainsi, le LIBOR ne se fonde notamment pas sur les transactions effectivement effectuées et réplique des taux d'intérêt faussés par rapport aux taux d'intérêt gérés par les banques centrales. Le remplacement du LIBOR en temps et en heure sera donc traité de façon prioritaire au plan international. L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a par conséquent élaboré un « IBOR Fallbacks Protocol ». Ce protocole créera une possibilité normalisée pour introduire des clauses de réversion pour la plupart des contrats dérivés et pour remplacer les taux d'intérêt LIBOR par des alternatives, dès que les clauses de réversion seront déclenchées. Lorsqu'il n'existe pas encore de clauses contractuelles solides pour régler l'abandon du LIBOR, ce retard doit être rattrapé sans tarder. Ainsi, les contrats doivent-ils être remaniés dans le sens où ils peuvent se fonder sur des taux d'intérêt alternatifs. Par ailleurs, les assujettis doivent instaurer la clarté quant aux contrats qui représentent pour eux des risques résiduels. Il s'agit des contrats qui

Total du volume en LIBOR en CHF avec échéance après 2021

Volume selon les catégories de produit, en millions de francs, juin 2020

- A** Autres : 6 117
- B** Instruments de capitaux (par ex. AT1, T2) : 15 493
- C** Dérivés OTC : 1 563 573
- D** Dérivés négociés en Bourse : 9 754
- E** Crédits privés, hypothèques incl. : 14 558
- F** Crédits aux entreprises, hypothèques incl. : 6 518
- G** Crédits syndiqués : 7 495
- H** Titrisations : 1
- I** Dépôts de clients : 639 997
- J** *Floating rate notes* : 739



Source : FINMA ; autoévaluation de 26 banques et maisons de titres

ne pourront sans doute pas être adaptés de façon satisfaisante d'ici fin 2021 et qui occasionnent par conséquent des risques juridiques et d'évaluation. Pour finir, la disponibilité opérationnelle doit également être assurée, en adaptant par exemple les systèmes d'exploitation interne des établissements financiers aux nouveaux taux d'intérêt de référence.

LE SARON (Swiss Average Rate Overnight), qui gagne de l'importance en tant que taux du marché monétaire, est disponible en Suisse depuis l'été 2019. Il existe donc une alternative au LIBOR en CHF. La conversion des hypothèques fondées sur LIBOR au profit du SARON a d'ailleurs déjà commencé.

LA FINMA exige de 26 banques sélectionnées en fonction de l'orientation au risque des autoévaluations trimestrielles concernant leurs progrès. Elles montrent quels sont actuellement les obstacles éventuels à une dissolution irréfutable des positions LIBOR existantes : absence de coordination des procédures dans les différentes juridictions, manque de volonté opérationnelle, résistance ou désintérêt des contreparties pour prêter main-forte aux adaptations nécessaires des contrats et faible liquidité du marché pour les produits basés sur des taux d'intérêt alternatifs.

Les autoévaluations indiquent en outre que les volumes contractuels liés au LIBOR n'ont pas encore été réduits de manière significative au premier semestre 2020 et ont même augmenté. Une intervention est donc requise. La date de l'abandon est imminente et l'heure n'est donc définitivement plus à l'attente. L'augmentation des volumes fondés sur le LIBOR peut s'expliquer par la pandémie de COVID-19, où l'octroi rapide de crédits était notamment nécessaire. La crise ne constitue cependant pas une raison de différer l'abandon.

Cyberrisques (↑)

Les technologies de l'information et de la communication sont fortement, et toujours plus, connectées

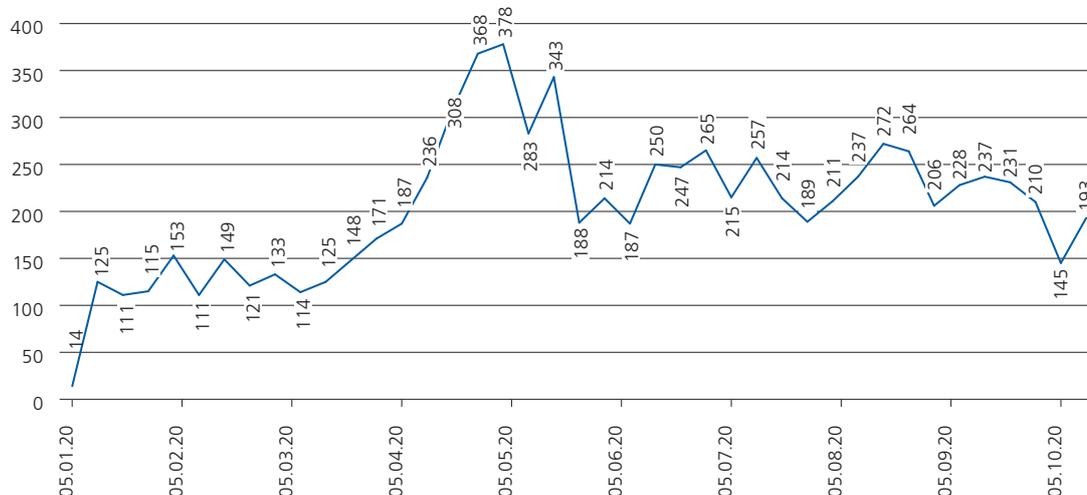
et donc interdépendantes, ce qui est synonyme pour les établissements financiers suisses de vulnérabilités aiguës. Par exemple, si des systèmes informatiques venaient à dysfonctionner notamment suite à des cyberattaques, cela pourrait nuire à la disponibilité, à la confidentialité et à l'intégrité de services et fonctions critiques. Selon la nature des cyberattaques, cela peut avoir des conséquences non seulement pour les différents établissements financiers, mais aussi sur la capacité de fonctionnement de toute la place financière suisse. La pandémie de COVID-19 a encore accentué ces fragilités, car de nombreux collaborateurs d'établissements financiers travaillent en dehors des bureaux et créent ainsi de nouvelles vulnérabilités potentielles pour les pirates.

Des cyberattaques nettement plus nombreuses et intensives ont notamment été observées pendant le confinement. Des maliciels sont ainsi distribués en plus grand nombre et l'on observe une recrudescence des courriels d'hameçonnage. Depuis août 2020, de nombreux établissements assujettis ont en outre déclaré des attaques DDoS (déli de service [*distributed denial of service*]) contre leur infrastructure. Ces attaques visent à rendre indisponible un service Internet grâce à un grand nombre de requêtes ciblées. Les attaques étaient à chaque fois assorties d'une lettre de chantage exigeant un paiement en bitcoins pour éviter une attaque subséquente. Cette vague de chantage ne s'adressait pas uniquement à des entreprises du secteur financier et a pu être observée dans le monde entier.

Mais la cybercriminalité augmente aussi de façon générale. Les dérives potentielles de telles activités peuvent aller jusqu'au cybersabotage d'infrastructures critiques et à la divulgation d'informations volées. Cela montre également que les pirates sont de plus en plus professionnels et de mieux en mieux organisés. Des mesures de prévention et de lutte efficaces sont donc d'autant plus importantes, mais aussi de plus en plus exigeantes.

Annonces transmises en 2020 au Centre national pour la cybersécurité (NCSC)

Nombre d'annonces par semaine.



Source : NCSC.

Une cyberattaque qui atteint son but peut avoir des conséquences graves pour le bon fonctionnement de la place financière suisse. Selon les circonstances, elle pourrait, par exemple, retarder, voire rendre impossible la fourniture de prestations de services financiers. Les établissements fournissant des services intégrés sont particulièrement importants pour la capacité de fonctionnement des marchés financiers, par exemple les infrastructures des marchés financiers, les prestataires critiques de systèmes de technologie de l'information essentiels pour la place financière ou les établissements financiers systémiques. Une cyberattaque réussie sur un tel établissement pourrait nuire autant à d'autres établissements financiers qu'à l'économie nationale suisse. Les dommages en termes de réputation seraient considérables et la confiance dans la place financière s'en trouverait mise à mal.

Blanchiment d'argent (→)

La place financière suisse est un leader mondial de la gestion de fortune transfrontière pour des clients privés. Elle est donc particulièrement exposée aux

risques de blanchiment d'argent. Des violations du droit de la surveillance pourraient avoir des conséquences négatives sur la réputation des établissements financiers et engendrer des sanctions considérables tant en Suisse qu'à l'étranger. Le risque de blanchiment d'argent est resté à un niveau élevé inchangé durant l'année en cours.

Notamment en raison de la baisse des marges, les établissements financiers pourraient décider d'accepter de nouveaux clients rentables issus de pays émergents qui présentent un risque de corruption élevé. Ce risque pourrait même encore s'accroître durant la pandémie de COVID-19, car les dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent sont peut-être moins efficaces, en raison du contact plus difficile avec les clients. Les récents scandales de corruption et de blanchiment d'argent mondiaux et les nombreuses violations des prescriptions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent par des établissements financiers mineurs montrent que les risques restent élevés pour les établissements financiers dans la gestion de fortune transfrontière. L'expérience a montré qu'en

plus des clients privés fortunés, qui doivent souvent être considérés comme personnes politiquement exposées, des entreprises publiques ou parapubliques ainsi que des fonds souverains sont souvent impliqués dans les flux financiers associés à la corruption et au détournement de fonds. Les structures complexes susceptibles d'entraîner un manque de transparence concernant l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales accroissent encore le risque. Elles incluent par exemple le recours à des sociétés de domicile, les rapports fiduciaires et l'*insurance wrapper*.

Les cas d'*enforcement* traités par la FINMA l'an dernier ont clairement montré ceci : le cadre de la *compliance* d'une banque doit suivre le rythme de l'appétit pour le risque. Les établissements doivent déterminer d'où proviennent les fortunes élevées et si le client ou la cliente est effectivement l'ayant droit économique. Ils doivent en outre déclarer les relations et transactions suspectes au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS).

Aux risques traditionnels de blanchiment d'argent notamment en relation avec la gestion de fortune transfrontière s'ajoutent de nouveaux risques dans le domaine de la technologie de la *blockchain*³ et des actifs numériques. D'un côté, les nouvelles technologies permettent d'améliorer l'efficacité du secteur financier ; d'un autre côté, le danger de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme se trouve accentué par un anonymat potentiellement plus grand et la vitesse ainsi que la nature transfrontière des transactions. Des irrégularités au sein des établissements financiers actifs dans le domaine des Fintech pourraient fortement nuire à la réputation de la place financière et freiner les évolutions s'inscrivant dans le sillage de la numérisation.

Accès aux marchés (→)

Les modifications et limitations de l'accès aux marchés dans des pays cibles importants pour les établissements financiers suisses peuvent avoir des réper-

cussions notables sur les rendements de la place financière suisse. Le risque d'une limitation de l'accès aux marchés est resté élevé en 2020 et a peu changé durant l'année en cours.

La tendance au durcissement des régimes d'accès au marché pour les prestataires étrangers s'est poursuivie dans différentes juridictions. Ces durcissements s'inscrivent toujours dans le contexte des conditions plus contraignantes pour les relations commerciales internationales et des incertitudes liées au Brexit. Suite au Brexit, la Suisse recherche une collaboration plus étroite avec le Royaume-Uni dans le domaine des services financiers. À cet égard, les deux ministres des finances ont signé en juin 2020 une déclaration commune sur l'approfondissement de la collaboration bilatérale entre les deux États.

La suppression de l'équivalence boursière avec l'UE en 2019 constitue un changement exemplaire dans l'accès au marché pour la Suisse au niveau européen. Il faut continuer à s'attendre à ce que l'UE durcisse ses règles pour la fourniture de services financiers transfrontières à des clients de l'UE. En raison des négociations en cours entre la Suisse et l'UE, les procédures d'équivalence sont dans l'ensemble encore compliquées.

Ces évolutions sont synonymes d'insécurité juridique ainsi que de risques juridiques et de réputation pour les établissements financiers suisses, ainsi que de frais supplémentaires. Conséquence de la limitation des services financiers transfrontières, les possibilités commerciales pour les établissements financiers sont potentiellement réduites en Suisse et cela pourrait occasionner une délocalisation de postes de travail vers l'étranger.

³ Rapport du groupe inter-départemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF), octobre 2018.

Focalisation de la surveillance de la FINMA

La FINMA a défini les priorités de son activité de surveillance sur la base des risques décrits ci-avant. En particulier, la FINMA suit les orientations suivantes :

La **situation en matière de taux d'intérêt** fait toujours l'objet du dialogue prudentiel entre la FINMA et les établissements assujettis. La FINMA continuera d'identifier régulièrement les banques particulièrement exposées et organisera avec elles des échanges intenses quant au traitement des risques de taux et à leurs stratégies pour garantir leur rentabilité sur le long terme. Le bas niveau des taux a toujours une influence sur différents secteurs des assurances. La FINMA continuera ainsi d'analyser de près l'adéquation des réserves et les conséquences éventuelles des futures baisses potentielles des taux d'intérêt, notamment pour les prestataires d'assurance-vie.

Le **marché immobilier et hypothécaire** relève également de l'activité de surveillance depuis des années. Comme précédemment, l'attention se porte avant tout sur le marché et les portefeuilles de crédit pour les immeubles de rendement. La surveillance de la FINMA s'exerce notamment sur les établissements financiers dont l'activité hypothécaire affiche une croissance particulièrement élevée. Les corrections de valeurs, amortissements et créances menacées sont suivis de près à cause de la pandémie de COVID-19. Concernant les banques, une attention particulière est portée aux développements dans le sous-domaine *buy to let*, c'est-à-dire à l'acquisition de biens immobiliers par des particuliers à des fins locatives. Celui-ci n'est pas soumis à l'autorégulation des banques renforcée en début d'année. Dans la gestion de fortune, la FINMA continuera d'analyser la gestion des risques pour les fonds immobiliers. La FINMA a enjoint les directions de fonds immobiliers à publier des informations quantitatives appropriées concernant les risques en relation avec la pandémie de COVID-19. Dans le domaine de l'assurance, la FINMA organisera de nouveaux tests de résistance pour obtenir des informations sur l'influence de la part en immobilier

détenue dans le portefeuille de placements sur la solvabilité des entreprises d'assurance.

La FINMA évoquera périodiquement de possibles **défauts de paiement ou corrections sur les emprunts d'entreprises** avec les banques assujetties. Dans le cas de banques très exposées, la FINMA examine de plus près les domaines *leveraged finance*, *trade finance* et financements du négoce de matière premières. La FINMA se concentrera également sur la situation en matière de risques, sur les normes d'octroi de crédits ainsi que sur le potentiel de pertes éventuel des financements correspondants. En cas d'exposition matérielle à des pays ayant des difficultés financières, la FINMA soumettra en outre l'appétit pour le risque vis-à-vis de tels États à un examen critique. Lors du calcul des exigences en matière de fonds propres des entreprises d'assurance, la FINMA tient compte des risques de crédit accrus pour les emprunts d'entreprises en raison de la pandémie de COVID-19. Au besoin, elle en discutera avec les sociétés particulièrement concernées.

La FINMA va continuer à œuvrer pour que les établissements financiers assujettis soient bien préparés à l'**abandon des taux d'intérêt de référence LIBOR**, en s'adressant aux assujettis particulièrement concernés et en contrôlant l'adéquation de la saisie, de la limitation et de la surveillance des risques associés avec un abandon éventuel du LIBOR. La FINMA accordera une attention particulière à la migration et à l'adaptation solides et en temps utile des contrats LIBOR expirant après 2021 et à l'enrichissement de l'offre de produits fondée sur des taux d'intérêt alternatifs. Dans le contexte des nombreux contrats sur dérivés concernés et du volume contractuel global élevé, la FINMA juge essentielle l'application précoce et à grande échelle du nouveau « IBOR Fallbacks Protocol » de l'ISDA ainsi que du contrat-cadre suisse pour produits dérivés OTC de l'Association suisse des banquiers. Si certains contrats sur dérivés n'étaient ni migrables ni adaptables (contrats appelés *tough*

legacy), il conviendrait de procéder à une évaluation des risques par contrat ou type de contrats afin de prendre des mesures spécifiques pour réduire les risques, notamment concernant les risques d'évaluation et les risques juridiques.

Concernant le traitement des **cyberrisques**, la FINMA a renforcé son savoir-faire concernant les cyberthèmes et a communiqué aux assujettis ses attentes quant à leur appréhension de tels risques. La FINMA continuera donc de mettre l'accent sur une amélioration des dispositifs de gestion des crises chez les établissements assujettis à sa surveillance et chez les différents groupes d'intérêts. Elle analysera également en permanence la situation générale de la menace, pour être informée au plus tôt des cyberincidents critiques. Elle a en outre publié une communication sur la surveillance consacrée à l'obligation de déclarer correspondante des assujettis. Ainsi, les attaques significatives contre la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des fonctions critiques des assujettis doivent être déclarées à la FINMA.⁴ La FINMA suit aussi de très près les cas de cyberrattaques d'envergure afin d'en tirer autant que possible des enseignements utiles. La FINMA s'engage activement dans le cadre de la plateforme de coordination interdépartementale⁵ de lutte contre les cyberattaques.

Dans la surveillance de la **lutte contre le blanchiment d'argent**, la FINMA prescrit un programme d'audit qui tient compte de différents modèles d'affaires. L'étendue et la teneur de l'audit dépendent du risque de blanchiment d'argent de l'établissement financier à auditer. La FINMA continuera de se concentrer sur la gestion des risques des établissements financiers qui gèrent des clients politiquement exposés ou des clients proches du pouvoir politique. Le thème des « clients proches du pouvoir politique » est notamment thématiqué et surveillé dans le cadre des contrôles sur place dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. Pour pouvoir réagir rapidement et efficacement aux faits et circonstances

importants, la FINMA recueillera donc souvent et de manière ciblée des informations auprès des établissements exposés, en dehors des audits et des contrôles sur place. Concernant les gestionnaires de fortune indépendants et les *trustees*, les risques de blanchiment d'argent significatifs éventuels sont pris en compte dans le cadre de la procédure d'autorisation. Quand nécessaire, la FINMA conduira des procédures d'*enforcement*.

La FINMA continuera de suivre de très près les risques juridiques et de réputation relatifs à l'accès aux marchés étrangers et sensibilisera les établissements concernés à cette problématique lors des entretiens sur la surveillance. Elle soutient au niveau technique les instances politiques suisses dans leurs efforts pour obtenir des équivalences, désormais notamment dans les négociations avec le Royaume-Uni.

⁴ [Communication sur la surveillance 05/2020](#).
⁵ Cf. Informations sur le site Internet du Département fédéral des finances (DF) concernant la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber-risques (SNPC) 2018-2022.

Risques et tendances à long terme

La FINMA a aussi identifié des risques qui pourraient influencer à plus long terme la place financière suisse. Les risques en relation avec l'utilisation de larges fichiers de données (*big data*) dans le secteur de l'assurance, susceptibles de déboucher sur des preneurs d'assurance « transparents », sont examinés ci-après. Parmi les autres risques à long terme, on compte le vieillissement de la société, les risques pour la gestion de fortune sur un marché où les évaluations des instruments financiers baissent ainsi que les risques liés au changement climatique. Ces derniers ont été présentés de manière plus détaillée par la FINMA dans son monitoring des risques 2019 et l'édition de cette année se contente donc d'une mise à jour.

Le preneur d'assurance « transparent »

Lors de la définition de la compensation des risques dans le collectif, les entreprises d'assurance sont habituées depuis longtemps à manier de grandes quantités de données. Or, des évolutions sont intervenues ces dernières années qui fondent la gestion des données sur de toutes nouvelles bases et accèdent à de nouveaux champs et méthodes pour le traitement de données.

Premièrement, une explosion purement quantitative des données produites et disponibles s'est produite. Deuxièmement, le flux croissant d'informations comporte aussi des données qui sont par nature nouvelles et qui n'étaient pas précédemment disponibles. Troisièmement, ces données sont de plus en plus disponibles en temps réel.

Les instruments d'analyse du secteur de l'assurance s'améliorent constamment grâce au progrès technologique, à l'accès facilité à des grandes quantités de données et à l'intelligence artificielle. Cela permet aux entreprises d'assurance de tirer des conclusions plus rapides et plus précises quant aux risques à assurer.

Cela fait naître de grandes opportunités et de grands

espoirs. De nouvelles solutions d'assurance peuvent en effet être développées et des risques pour lesquels il n'existait pas jusqu'à présent de couverture d'assurance économiquement raisonnable deviennent assurables. En raison des possibilités technologiques d'analyse, les entreprises d'assurance peuvent en outre élaborer des tarifs mieux adaptés aux risques ou des produits plus adaptés aux besoins de la clientèle. Ainsi, il est probable que des personnes ayant des antécédents médicaux puissent assurer les coûts découlant de ces pathologies, qui entraîneraient aujourd'hui une exclusion de la couverture.

Mais l'accès à de grandes quantités de données engendre aussi des risques. Les clients de l'assurance deviennent ainsi de plus en plus « transparents ». Des enregistrements pertinents pour l'assurance-maladie et l'assurance-vie peuvent ainsi être récupérés dans les applications de fitness. De même, les données de vitesse et d'accélération des automobilistes peuvent être collectées grâce au suivi GPS. Ces données aident à mieux évaluer les risques spécifiques des automobilistes. Des applications satellites permettent en outre d'enregistrer des paramètres de risque en temps réel pour les biens immobiliers.

Compte tenu de ces données étendues et de leurs possibilités d'analyse, les entreprises d'assurance peuvent facilement séparer les bons risques des mauvais risques. Les possibilités d'analyse utilisées (comme l'« apprentissage automatique ») obtiennent leurs résultats grâce à des algorithmes. Les résultats sont certes précis et corrects, mais ils ne sont plus facilement compréhensibles. Il devient difficile de trouver par avance des domaines où des résultats inattendus et discriminatoires peuvent survenir. Il y a ainsi un risque pour que certains groupes soient négligés, voire discriminés de manière non intentionnelle. Il en résulte une inégalité de traitement et, au pire, une discrimination fondée sur des algorithmes, par exemple une éventuelle discrimination cachée de groupes ethniques par le prix.

Ces évolutions recèlent quatre principaux risques pour le secteur de l'assurance :

1. Discrimination : certains groupes de preneurs d'assurance présentant des risques accrus sont discriminés et ne peuvent s'assurer qu'à des coûts plus élevés. Dans le cas extrême, ces groupes ne reçoivent même plus aucune offre d'assurance. L'autorisation de discriminer dans le secteur de l'assurance est au final une question politique. L'autorisation de discriminer de façon non intentionnelle ou non transparente relève toutefois de la surveillance. La probabilité d'une discrimination augmentera ces prochaines années.
2. Désolidarisation : la quantité de données plus importante et son analyse débouchent sur des collectifs d'assurance plus différenciés, plus homogènes et plus petits. Les preneurs d'assurance qui présentent des risques accrus peuvent ainsi être exclus de fait d'une assurance en raison des coûts prohibitifs. Au final, cela touche précisément les personnes qui auraient d'autant plus besoin d'une couverture correspondante. On assiste donc potentiellement à une désolidarisation. Or le principe de solidarité est au cœur du secteur de l'assurance.
3. Comportement abusif vis-à-vis de la clientèle : les tarifs d'assurance fondés sur les *big data* peuvent devenir opaques au point de ne plus comprendre les produits et leurs prix. Des comportements abusifs envers la clientèle difficilement décelables peuvent en résulter.
4. Concurrence : l'entrée sur le marché de nouveaux prestataires ayant de meilleures capacités numériques peut concurrencer les assureurs traditionnels. La tendance de l'économie numérique à fonctionner sur le modèle du « *winner takes it all* » peut générer des perdants.

L'envers des assurances de plus en plus flexibles et personnalisées réside dans une diminution de la transparence du marché et de la comparabilité sur le

marché de l'assurance. Si ces nouvelles méthodes et possibilités sont exagérées ou utilisées abusivement, les risques indiqués pourraient se matérialiser sur le marché de l'assurance. Lors de l'application de nouvelles technologies dans le domaine de l'assurance, l'attention devrait donc porter sur la prévention de la discrimination inappropriée, de l'inégalité de traitement abusive, de la protection des données et des évolutions potentielles du marché. La FINMA traite activement ces risques.

Liste des abréviations

AT1 *Additional tier 1 capital* (capital de base supplémentaire)

CDS *Credit default swap*

CHF Franc suisse

DDoS *Distributed denial of service* (déli de services)

DFF Département fédéral des finances

FINMA Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

ISDA International Swaps and Derivatives Association

GCBF Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

LIBOR London Interbank Offered Rate

LPP Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (RS 831.40)

MROS Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent

NCSC Centre national pour la cybersécurité

OTC *Over the counter* (hors Bourse)

SARON Swiss Average Rate Overnight

SST Test suisse de solvabilité

T2 *Tier 2 capital* (fonds propres complémentaires de catégorie 2)

TCFD Task Force for Climate-related Financial Disclosures

UE Union européenne

Impressum

Editeur

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)31 327 91 00
Fax +41 (0)31 327 91 01

info@finma.ch
www.finma.ch

Mise en page

Stämpfli SA, Berne

11 novembre 2020